

# Comment former une association en bordure d'un lac



*Un chalet en bordure d'un lac est le rêve d'une vie.  
Mais les lacs ne sont pas toujours aménagés selon les  
règles de la nature. Et ils se dégradent! Les villégiateurs  
sont alors appelés à intervenir pour les protéger. La for-  
mation d'une association s'impose!*

## **Se regrouper pour se donner de la force**

Un villégiateur seul ne peut rien contre la dégradation des lacs. Mais par une action collective, les villégiateurs peuvent arriver à créer le climat de force qui leur permettra non seulement d'exprimer leur volonté mais également d'obtenir des différentes autorités, les services et les Lois et les règlements requis pour assurer la survie de leur lac. La formation d'une association s'avère le moyen privilégié d'y arriver! De nombreuses associations en ont fait la preuve durant les 30 dernières années. La formation d'une association se fait en cinq étapes.

## **L'étincelle**

Comme pour n'importe quel projet, la formation d'une association naît d'un besoin. L'étincelle de départ vient d'un individu qui prend conscience de certains problèmes et décide de s'impliquer concrètement pour leur apporter des solutions.

## **Les premiers pas**

Si vous avez perçu un changement dans la qualité de votre lac ou si vous êtes conscient de l'impact du développement sur son équilibre, parlez-en à

**vos voisins et formez, avec quelques villégiateurs intéressés, un comité ad hoc pour mettre sur pied une association pour la protection de l'environnement du lac. Ce comité devra préparer une circulaire faisant état de ses intentions et la faire parvenir à tous les villégiateurs. Le porte-à-porte est la méthode la plus efficace. Elle est exigeante mais elle permet un contact humain qui vaut de loin une lettre. La circulaire devra donner une date pour l'assemblée de formation de l'association et inviter les villégiateurs à participer à cette réunion.**

## **Le Conseil provisoire**

**Lors de l'assemblée de formation, on doit élire un Conseil provisoire, fixer le montant de la cotisation annuelle, et décider du nom de son association et de son affiliation à la FAPEL. Toutes ces décisions exigent de la discipline au niveau des procédures. Un ordre du jour s'impose donc! Le Conseil provisoire aura pour mandat de préparer les règlements de l'Association, de déterminer le lieu de son siège social et de dresser une liste des principaux problèmes auxquels l'Association devra s'attaquer en priorité.**

## **Les règlements**

**Les règlements qui président au bon fonctionnement d'une association prennent différentes formes selon les circonstances. Dans la formulation, toutefois, certaines règles doivent obligatoirement être respectées. Vous trouverez des règlements internes qui devraient vous faciliter la tâche à l'adresse qui suit ce paragraphe. À vous de vous en inspirer!**

<http://www.tonylesauteur.com/frcentre25.htm>

## **L'Assemblée générale**

**Dès que les règlements sont prêts, le Conseil provisoire doit convoquer une assemblée générale spéciale pour les faire approuver, se faire donner un mandat clair pour travailler à la protection de l'environnement du lac et chercher le support technique essentiel. Autrefois, ce support était accordé gratuitement par la FAPEL. Malheureusement, faut de soutien de la part des villégiateurs, cet organisme a fermé les portes. Vous pouvez toujours communiquer avec moi (Tony Le Sauteur) si vous voulez obtenir du support.**

